

FREINAGE MOYEN 15

FIXATION ET BLOCAGE DES VIS, ECROUS...

RESISTANCE MOYENNE



DEFINITION

Résine anaérobie pour le blocage des goujons, écrous et vis destinée aux assemblages devant être démontés avec de l'outillage standard et ayant des jeux faibles.

BENEFICES

- Bonne résistance aux chocs et aux vibrations, protège de la corrosion.
- Charge répartie sur 100% des surfaces.
- Très résistant aux huiles, hydrocarbures, eau froide et chaude, vapeur, fluides et gaz industriels...
- Démontable avec de l'outillage standard.
- Excellente stabilité dans le temps.
- Assure une parfaite étanchéité du filetage s'il y a suffisamment de produit entre les filets.
- Economique : flacon en V permettant une utilisation de 100% de la résine.
1 flacon de 50 ml permet le blocage de 600 boulons M10.

DOMAINES D'APPLICATIONS

- Entretien et construction en mécanique.
- Fixation et étanchéité.
- Recommandé pour le freinage des goujons, vis, écrous... dans toute les mécaniques.
- Freine, fixe, bloque, renforce tous les assemblages ayant des jeux faibles.

CARACTERISTIQUES

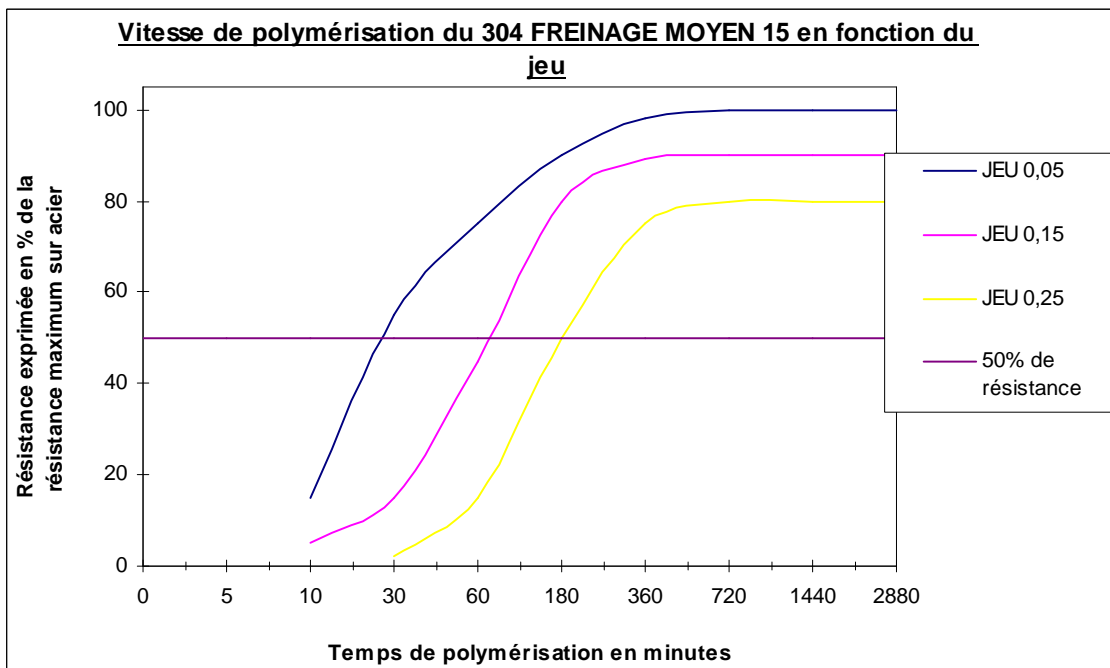
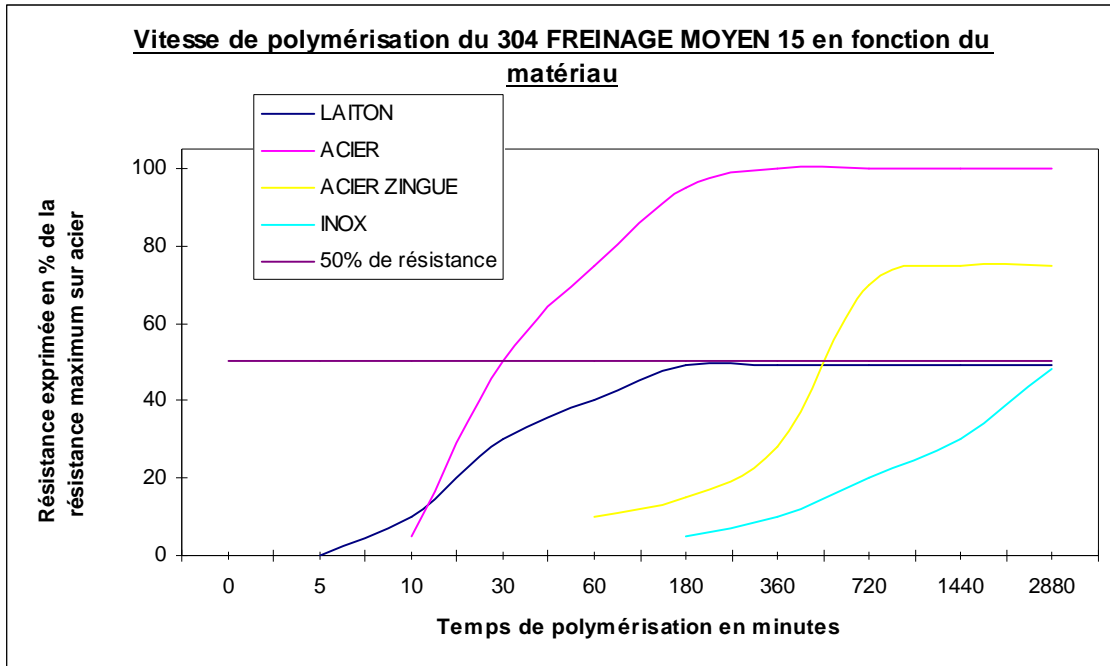
Aspect	liquide rouge
Odeur	caractéristique
Température de fonctionnement	-60 à +150°C
Viscosité	100 à 200 cPs
Jeu maximum conseillé	0,05 mm
Temps de prise sur acier	10 à 25 minutes
Rupture sur boulons M10 acier (norme NFT 76-124	15 à 20 N.m
Polymérisation complète	24 heures

- 1/3 -

Etablissement principal

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 225 allée des Cèdres - 01150 Saint-Vulbas - FRANCE
Tél. +33 (0)4 74 40 20 20 - Fax +33 (0)4 74 40 20 21 - www.orapi-maintenance.com

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.

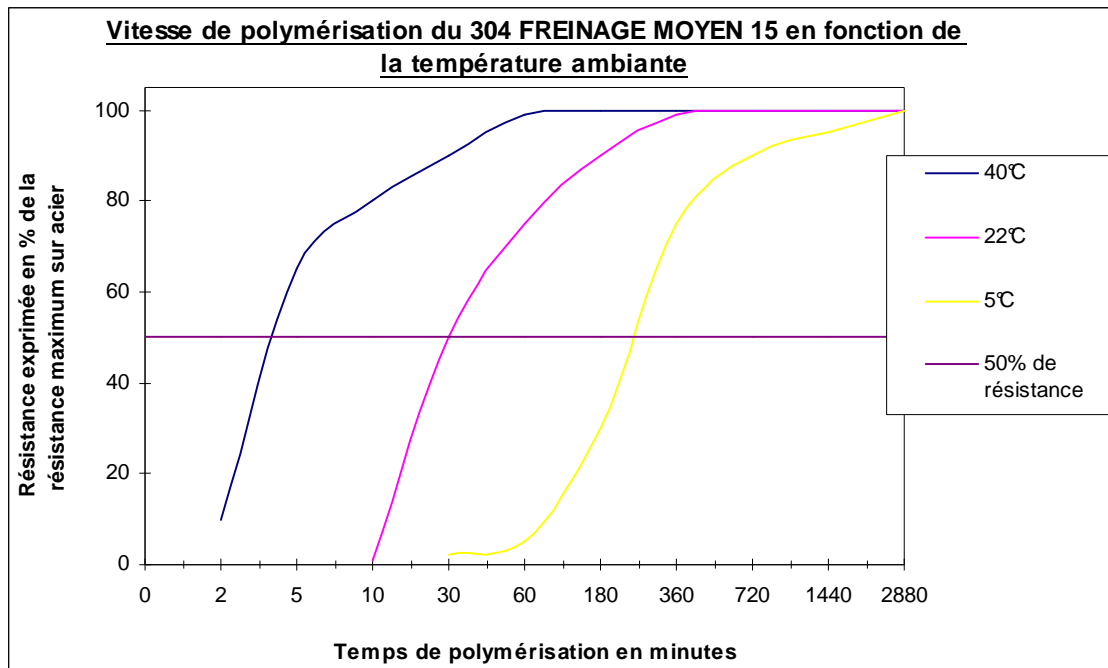


- 2/3 -

Etablissement principal

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 225 allée des Cèdres - 01150 Saint-Vulbas - FRANCE
 Tél. +33 (0)4 74 40 20 20 - Fax +33 (0)4 74 40 20 21 - www.orapi-maintenance.com

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.



MODE D'EMPLOI

Prêt à l'emploi.

Température d'application : +10 à +40°C.

Appliquer l'adhésif de manière à combler parfaitement le jeu, sur des surfaces propres et sèches.

Nous préconisons notre nettoyant 3141.

Assembler les pièces et ne pas les manipuler pendant le temps de prise (les 10 à 15 premières minutes).

Pour une fixation plus rapide (sur inox, métaux traités ou lorsqu'il fait froid), utiliser l'ACTIVATEUR 3140.

EMBALLAGES

Flacon 50 ml	Réf. 1304 F3	x 6
Flacon 250 ml	Réf. 1304 F5	x 2
Ref PMUC		
Flacon 50 ml	Réf. 6304 F3	x 6

HOMOLOGATIONS



- 16-049
- **AEROSPATIALE** PQ 10053.053.(03)
- Numéro **ITEM AIRBUS** 08-007C
- **EADS** ASNA 4029

- 3/3 -

Etablissement principal

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 225 allée des Cèdres - 01150 Saint-Vulbas - FRANCE
Tél. +33 (0)4 74 40 20 20 - Fax +33 (0)4 74 40 20 21 - www.orapi-maintenance.com

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou consécutifs quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.